

L'indemnisation du prejudice moral cause par une infraction

Etude comparee

**Fawaz Saleh
Faculté de Droit
Université de Damas**

Résumé

Le prejudice est un element essentiel de la responsabilite civile delectuelle et contractuelle. Il est meme le coeur de cette responsabilite. Si le fait dommageable ne cause aucun prejudice a la victime, il n'y aura pas lieu d'accorder des dommages et interets.

Le prejudice comme element de la responsabilite civile est toute atteinte a un droit ou a un interet legitime de la victime. Et il n'est pas necessaire que ce droit soit pecuniaire, car il peut aussi etre moral.

Il en resulte qu'il y a deux sortes de prejudice, a savoir: corporel et moral, et les deux sortes donnent lieu aux dommages et interest.

Cette etude a pour objectif de preciser la notion de prejudice moral et de determiner son regime juridique dans une prespective comparative et a la lumiere de la recente jurisprudence.